



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
13 DÉCEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.12.13/219

Le **mercredi 13 décembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 2

Objet : CINÉMA LE VAUBAN
- MISE AUX NORMES ET
ENTRETIEN SUR LES
APPAREILS DE
PROJECTION, LES
ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES ET SUR LA
SÉCURITÉ DES
ÉCLAIRAGES.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation

Date : 07/12/2017

Affichage : 07/12/2017

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;
BOVETTO Fanny donne pouvoir DJEFFAL Mohamed;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
IMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à RASTELLO Ann;
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de
suffrages
exprimés : 29**Absents excusés :**

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles,
JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault,
BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric,
ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Considérant que par délibération n°303 en date du 24 septembre 2010, le conseil municipal de Briançon a décidé de conclure avec la société CINE 05 un contrat de délégation de service public pour la gestion du cinéma Vauban ;

Considérant que l'article 3.3 du contrat de délégation prévoit, notamment, que les frais de grosses réparations, de renouvellement ou de modernisation des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exploitation du cinéma sont pris en charge par l'autorité délégante, dans la limite du montant de la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) ou de l'avance possible de la TSA reversée par le Centre National de la Cinématographie (CNC) dans les conditions réglementaires en vigueur ; considérant également que les frais indiqués ci-dessus ne peuvent être engagés que sur autorisation expresse de l'autorité délégante ;

Considérant que le cinéma Vauban bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée et que les sommes inscrites sur ce compte permettent d'obtenir une attribution de 90 % du montant hors taxes des travaux de modernisation acceptés par le Centre National de la Cinématographie ;

Considérant que la commune de Briançon, en tant que titulaire du compte de soutien, peut déléguer la gestion de ce compte à l'exploitant afin de permettre la modernisation de l'établissement que l'exploitant a en gestion et pour lequel il va faire des investissements ;

Vu la demande de la société CINE 05 en date du 25 octobre 2017 ;

Considérant que la société CINE 05 souhaite réaliser un certain nombre de petits travaux d'entretien sur les appareils de projection, sur les équipements informatique et sur la sécurité des éclairages, pour un montant évalué à la somme de 9 341,92 € HT ;

Considérant que le programme d'investissement sera le suivant, savoir :

Programme d'investissement	Montant HT
CTS MARSEILLE	
1°) Contrat de maintenance annuel : Pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017	1 320,00 €
2°) Disque Dur : N° Série WCAW37021421 - 1To 3,5 - Approuve Doremi	140,00 €
3°) Contrat de maintenance : Intervention révision du 09/12/2016 (vérification projecteur/serveur, remplacement filtres projecteur, mise à jour appareils)	1 047,95 €
4°) Intervention dépannage : Remplacement capteur Master image	296,16 €
5°) Location Globecast : Abonnement, cinebox version 1.3, Switch D-Link DGS, Cordon RJ45 2m droit gris	1 619,00 €
6°) Lampe projecteur Christie : 2.0KW CDXL20SD	813,95 €
7°) Ensemble microémetteur : Sennheiser EW 135 G3, mélangeur audiopole MIX7, lot de cordons	930,00 €
TOTAL :	6 167,06 €
Part restant à la charge de la commune (10%), soit :	616,71 €

ELECTRICITE GENERALE	
1°) Remplacement module alimentation :	
Module carte d'alimentation 24v, Batterie plomb 12v 24AH, fournitures diverses	3 174,86 €
TOTAL :	3 174,86 €
Part restant à la charge de la commune (10%), soit :	317,49 €
TOTAL à la charge de la commune :	934,20 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le programme d'investissement exposé ci-dessus et d'autoriser la société CINE 05 à engager les dépenses correspondantes ;
- De déléguer à la société CINE 05 le droit d'investir les sommes inscrites sur le compte de soutien dans la limite du programme d'investissement exposé ci-dessus ;
- De verser à la société CINE 05 la part du financement communal, c'est-à-dire 10 % du montant hors taxes, sur la base des justificatifs de paiement qui seront fournis par la société CINE 05 et dans la limite du programme d'investissement approuvé par le conseil municipal de Briançon ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **20 DEC. 2017**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services, Le Maire,

Gérard FROMM

Eric DUBOIS



AR PREFECTURE

005-210500237-20171213-DEL20171213219-DE
Regu le 20/12/2017

Blank lined area for document content.